



Opération « 1 poule, 2 poules... 3 fois moins de déchets »

Demande d'acquisition d'un poulailler

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Dans un objectif de réduction des déchets, le SCOM et TRIVALIS, en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME, incitent les habitants à éliminer une partie de leurs déchets organiques grâce à des poules domestiques.

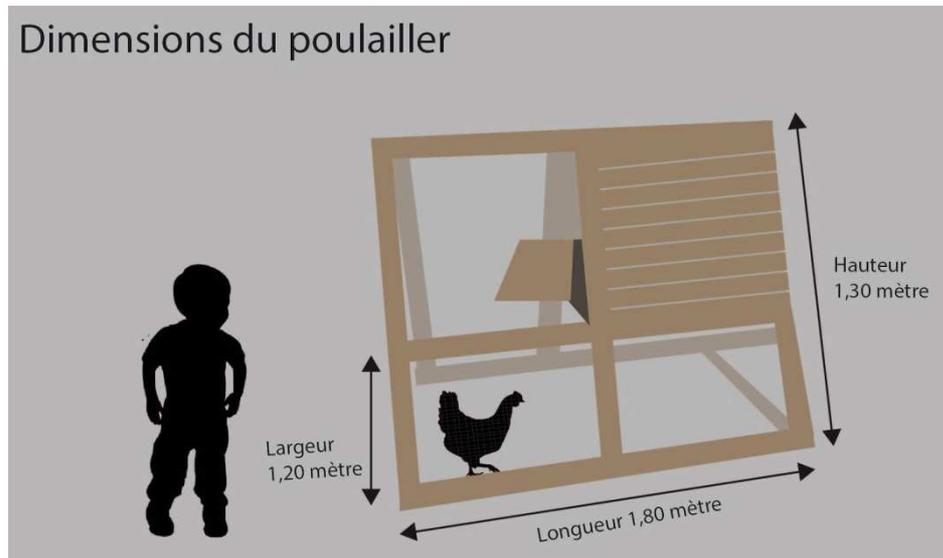
A cette fin, il est proposé aux habitants d'acquérir un poulailler à tarif réduit : **85 €** (au lieu de 172 € grâce aux subventions).

ATTENTION :

Le nombre d'inscriptions étant limité, les demandes seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée au SCOM.

Le demandeur s'engage :

- à vérifier qu'aucun règlement (cahier des charges de lotissement, arrêté municipal...) n'interdit l'installation de poules et de poulailler sur le lieu de résidence objet de la demande,
- à venir retirer par ses propres moyens le poulailler aux dates, lieu et horaires indiqués au moment de la confirmation de la commande.



Je confirme mon souhait de faire l'acquisition d'un poulailler selon les modalités décrites ci-dessus.

A

le

Signature

Merci de retourner ce formulaire à :
**SCOM – 30 , place de l'Eglise –
85 700 POUZAUGES**
ou à : contact@scom85.fr

A noter :

La détention d'animaux engage la responsabilité du propriétaire, que ce soit vis-à-vis de l'environnement, du voisinage, mais aussi pour ce qui est du bien-être des animaux.

A ce titre, les installations renfermant des animaux vivants, notamment les poulaillers, doivent être maintenues constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués autant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

D'une manière générale, les propriétaires d'animaux sont tenus d'empêcher qu'ils ne soient à l'origine de transmission de germes pathogènes ou de nuisances pour l'homme (présence de rongeurs, nuisances sonores...).